

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 09415 Numéro SIREN : 877 601 245 Nom ou dénomination : A.E.A

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2021 sous le numéro de dépôt 35238



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **27092019** et clos le **31122020** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE SAINT-DENIS
32 RUE AUGUSTE POUILLAIN
93206 SAINT DENIS CEDEX
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
A.E.A
13 RUE PIERRE DE GEYER
20 OCT. 2021 35878
Identification du destinataire : 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE

Insp. IFU : N° dossier : N° Siret : 87760124500013

B ACTIVITÉ
Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET :

c RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 31 % : 35 252 (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
Bénéfice imposable au taux de 28 % :
Bénéfice imposable au taux de 15 % :
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 % :

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % :
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % :
Autres plus-values imposables au taux de 19 % :
Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % :
Plus-values exonérées art. 238 quindecies :

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐ Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indique sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % :

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : ACD GROUPE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire :

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : Audit Consultants Associés 29 BOULEVARD MALESHERBES 75008 PARIS 0140069545
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément :

A PARIS le 25/06/2021 Signature et qualité du déclarant : Ozkan ACIK Président

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2021)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **A.E.A**
et Date de clôture de l'exercice **31122020**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL T de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise A.E.A		13 RUE PIERRE DE GEYTER		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE				
SIRET		8 7 7 6 0 1 2 4 5 0 0 0 1 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		15		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le 31122020		
				Exercice N-1 clos le		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	250 000	012	250 000	
		014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	27 094	030	4 222	
					22 872	
	Immobilisations financières* (1)	040	4 000	042	4 000	
Total I (5)		044	281 094	048	4 222	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	190 603	062	190 603
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	158 770	070	158 770
			072	182 769	074	182 769
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	88 994	086	88 994
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	621 136	098	621 136
	Total général (I + II)		110	902 230	112	4 222
					898 008	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 000		
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	46 959		
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	47 959		
	Provisions pour risques et charges Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	264 981		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	399 265		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169 38 680)		172	185 803		
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	850 049			
Total général (I + II + III)		180	898 008			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	4 000	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : A.E.A										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	250 000	404		406	250 000												
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432	13 636	434		436	13 636												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	4 700	444		446	4 700												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462	39 883	464	37 800	466	2 083												
	Autres immobilisations corporelles	470		472	6 675	474		476	6 675												
Immobilisations financières		480		482	4 000	484		486	4 000												
TOTAL		490		492	318 894	494	37 800	496	281 094												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522	420	524		526	420												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	732	534		536	732												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552	8 332	554	8 169	556	163												
	Autres immobilisations corporelles	560		562	2 907	564		566	2 907												
TOTAL		570		572	12 391	574	8 169	576	4 222												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
						⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6		8 169	(8 169)		8 169																
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	8 169	582	(8 169)	584	8 169	581	587	589											
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	8 169	585	597	599												

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : A.E.ANéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nbr d'opérations sur l'exercice	982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 149 173
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 34 511
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.E.A		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 27092019 et clos le : 31122020		Durée en nombre de mois 15
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 740 177
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	1 740 177
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	46 009
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	25 212
Variation positive des stocks	111	190 603
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	261 823
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	1 674 066
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	50 236
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	569
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	1 724 871
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
		277 129
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117
		277 129
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	1 392 142
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 87760124500013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE AEA

ADRESSE (voie) 13 RUE PIERRE DE GEYTER

CODE POSTAL 93380

VILLE PIERREFITTE-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ M Nom patronymique ACIK Prénom(s) Ozkan
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500
Naissance : Date 10061982 N° département 75 Commune PARIS 4EME Pays FRANCE
Adresse : N° 48 Voie Rue du Regard
Code postal 94380 Commune BONNEUIL SUR MARNE Pays FRANCE

Titre (2) ☐ Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 87760124500013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A.E.A

ADRESSE (voie) 13 RUE PIERRE DE GEYTER

CODE POSTAL 93380 VILLE PIERREFITTE-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise A.E.Adu 27092019Adresse 13 RUE PIERRE DE GEYTER93380 PIERREFITTE-SUR-SEINEau 31122020**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des remunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	35 252
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		A PARIS, le 25/06/2021	
Ozkan ACIK		Signature,	
Président			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2020

[illegible]

SASU A.E.A

Dénomination : AKCAN DISTRIBUTION

Au capital de 1000 €

13 Rue Pierre de Geyter

93380 PIERREFITTE SUR SEINE

R.C.S. BOBIGNY 877 601 245

COMPTES ANNUELS

Pour l'exercice allant du 01/11/2019 au 31.12.2020

- Montant du bilan..... 898 008 €
- Montant du chiffre d'affaires HT..... 1 740 177 €
- Nombre de salariés..... 4

CHAPITRE 1 ... Faits caractéristiques de l'exercice

CHAPITRE 2 ... Principes, règles et méthodes comptables

CHAPITRE 3 ... Notes sur le bilan

CHAPITRE 1 ... Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice clos le 31.12.2020 s'est traduit par un résultat net bénéfice de 46 959 €. après :

- Dotation aux amortissements pour 12 391 €. Et constatation de la charge d'impôt sur les Bénéfices 5288 €.

CHAPITRE 2... Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans les respects du principe de Prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de Présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments Inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHAPITRE 3... Notes sur le bilan

1/ACTIF :

A. Valeurs immobilisées :

- Immobilisations incorporelles :

Fonds commercial, 250 000 €, Immobilisations corporelles: 27 094 €, Immobilisations financières 4000 €, Durant l'exercice, il a été acquis : Des agencements pour 0 €. A la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des immobilisations ressort à. 281 094 € brut .

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet plans d'amortissement calculés en fonction de leur probable durée de vie économique. En

Conséquence, aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé et les amortissements

Fiscaux correspondent

Aux amortissements comptables. Les taux d'amortissement retenus sont conformes aux Usages.

B. Actif circulant

du 01.11.2019, le total d'actif circulant s'élevait à 621 136 € Du 31.12.2020, 621 136 €

La variation s'explique comme suit: Stock de marchandises ou matières premières 190 603 €

Autres créances 182 769 €, Disponibilité 88 994 €. Les stocks sont retenus pour leur coût

D'achat. Les créances sont retenues à leur valeur nominale et leur échéance est inférieure à un an.

2/ PASSIF :

Capitaux propres :

les capitaux propres à Au 31.12.2020 47 959 €. La différence soit. Correspondant au résultat net déficitaire pour l'année 01.11.2019 au 31.12.2020 qui sera imputé.

Provision pour risques et charges :

Cette provision correspond à l'estimation des cotisations sociales sur les congés à payer.

Dettes :

les dettes s'élevaient à 850 049 €. Au 31.12.2020 .

La variation s'explique comme suit : Dettes fournisseurs et comptes rattachés 399 265 €. Autres dettes 185 803 €.

Les charges à payer comptabilisées lors des opérations d'inventaire le 31.12.2020 se rapportent :

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)

0 €, Achat de Marchandise (y compris droit de douane) 1 652 602 €

Autres achats et charges externe 168 838 €. Impot, taxes et versements assimilés (dont CVAE) 39 182 €

Rémunération du personnel 43 199 €. Charges sociales 18 139 €. Dotations aux amortissements 12 391 €. Impôts sur les bénéfices 5 288 €.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

Le chiffre d'affaires s'est établi à 1 740 177 €

Sa ventilation est la suivante :

Vente de marchandises France ... 1 740 177 €, Production vendue (Services) 0 €, exportations et livraison intracommunautaires 0 €

Le total de produits d'exploitation s'est élevé à 1 811 397 €, Le total des charges à 1 708 039 €

Le résultat d'exploitation est positif de 103 358 €, L'impôt sur les bénéfices s'élèvent à 5288 €.

Le total des produits représente... 1 811 397 €, total des charges.. 1 708 039 €

Le résultat est bénéfice de 46 959 €

Fait à Pierrefitte Sur Seine le 07/10/2021

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned below the date.

SASU A.E.A

Dénomination : AKCAN DISTRIBUTION

Au capital de 1000 €

13 Rue Pierre de Geyter

93380 PIERREFITTE SUR SEINE

R.C.S. BOBIGNY 877 601 245

COMPTES ANNUELS

Pour l'exercice allant du 01/11/2019 au 31.12.2020

- Montant du bilan..... 898 008 €
- Montant du chiffre d'affaires HT..... 1 740 177 €
- Nombre de salariés..... 4

CHAPITRE 1 ... Faits caractéristiques de l'exercice

CHAPITRE 2 ... Principes, règles et méthodes comptables

CHAPITRE 3 ... Notes sur le bilan

CHAPITRE 1 ... Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice clos le 31.12.2020 s'est traduit par un résultat net bénéfice de 46 959 €. après :

- Dotation aux amortissements pour 12 391 €. Et constatation de la charge d'impôt sur les Bénéfices 5288 €.

CHAPITRE 2... Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans les respects du principe de Prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de Présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments Inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHAPITRE 3... Notes sur le bilan

1/ACTIF :

A. Valeurs immobilisées :

- Immobilisations incorporelles :

Fonds commercial, 250 000 €, Immobilisations corporelles: 27 094 €, Immobilisations financières 4000 €, Durant l'exercice, il a été acquis : Des agencements pour 0 €. A la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des immobilisations ressort à. 281 094 € brut .

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet plans d'amortissement calculés en fonction de leur probable durée de vie économique. En Conséquence, aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé et les amortissements Fiscaux correspondent

Aux amortissements comptables. Les taux d'amortissement retenus sont conformes aux Usages.

B. Actif circulant

du 01.11.2019, le total d'actif circulant s'élevait à 621 136 € Du 31.12.2020, 621 136 €

La variation s'explique comme suit: Stock de marchandises ou matières premières 190 603 €

Autres créances 182 769 €, Disponibilité 88 994 €. Les stocks sont retenus pour leur coût

D'achat. Les créances sont retenues à leur valeur nominale et leur échéance est inférieure à un an.

2/ PASSIF :

Capitaux propres :

les capitaux propres à Au 31.12.2020 47 959 €. La différence soit. Correspondant au résultat net déficitaire pour l'année 01.11.2019 au 31.12.2020 qui sera imputé.

Provision pour risques et charges :

Cette provision correspond à l'estimation des cotisations sociales sur les congés à payer.

Dettes :

les dettes s'élevaient à 850 049 €. Au 31.12.2020 .

La variation s'explique comme suit : Dettes fournisseurs et comptes rattachés 399 265 €. Autres dettes 185 803 €.

Les charges à payer comptabilisées lors des opérations d'inventaire le 31.12.2020 se rapportent :

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)

0 €, Achat de Marchandise (y compris droit de douane) 1 652 602 €

Autres achats et charges externe 168 838 €. Impot, taxes et versements assimilés (dont CVAE) 39 182 €

Rémunération du personnel 43 199 €. Charges sociales 18 139 €. Dotations aux amortissements 12 391 €. Impôts sur les bénéfices 5 288 €.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

Le chiffre d'affaires s'est établi à 1 740 177 €

Sa ventilation est la suivante :

Vente de marchandises France ... 1 740 177 €, Production vendue (Services) 0 €, exportations et livraison intracommunautaires 0 €

Le total de produits d'exploitation s'est élevé à 1 811 397 €, Le total des charges à 1 708 039 €

Le résultat d'exploitation est positif de 103 358 €, L'impôt sur les bénéfices s'élèvent à 5288 €.

Le total des produits représente... 1 811 397 €, total des charges.. 1 708 039 €

Le résultat est bénéfice de 46 959 €

Fait à Pierrefitte Sur Seine le 07/10/2021

ALCAN DISTRIBUTION
SU A.E.A.
Pierrefitte-sur-Seine
01 40 00 99 12 67
Ent... tion@gmail.com
001 245

Société action simplifiée unipersonnelle A.E.A

Dénomination AKCAN DISTRIBUTION

Au capital de 1000 €

Siège social : 13 Rue Pierre de Geyter 93380 PIERREFITTE SUR SEINE

Siren : 877 601 245 RCS BOBIGNY

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 7 Octobre 2021.

L'an deux mille vingt et un

Le septième octobre

A neuf heures.

Le Président de la société A.E.A SASU au capital de 1000 euros divisés en 500 parts sociales, dont le siège social est à 13, Rue Pierre de Geyter 93380 PIERREFITTE SUR SEINE se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. ACIK Ozkan en qualité de Président

Sont présents :

- M. ACIK Ozkan, propriétaire de 500 parts sociales, numérotées de 1 à 500 ;

Soit au total 1 associés présents ou représentés, totalisant 500 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : approbation des comptes annuel 2020.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2020 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et

d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020. .

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

si le résultat comptable est positif 46 959 €

Les associés décident d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31/12/2020 .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. ACIK Ozkan pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président



Société action simplifiée unipersonnelle A.E.A

Dénomination AKCAN DISTRIBUTION

Au capital de 1000 €

Siège social : 13 Rue Pierre de Geyter 93380 PIERREFITTE SUR SEINE

Siren : 877 601 245 RCS BOBIGNY

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 7 Octobre 2021.

L'an deux mille vingt et un

Le septième octobre

A neuf heures.

Le Président de la société A.E.A SASU au capital de 1000 euros divisés en 500 parts sociales, dont le siège social est à 13, Rue Pierre de Geyter 93380 PIERREFITTE SUR SEINE se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. ACIK Ozkan en qualité de Président

Sont présents :

- M. ACIK Ozkan, propriétaire de 500 parts sociales, numérotées de 1 à 500 ;

Soit au total 1 associés présents ou représentés, totalisant 500 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : approbation des comptes annuel 2020.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2020 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et

d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020. .

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

si le résultat comptable est positif 46 959 €

Les associés décident d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31/12/2020 .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. ACIK Ozkan pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President mentioned in the text.

Rapport de gestion en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020

Monsieur ACIK Ozkan, président associé unique de la société A.E.A dénomination AKCAN DISTRIBUTION immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Bobigny, sous le numéro 877 601 245, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 / 12 / 2020, établi le présent rapport de gestion, conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce.

Activité de la société au cours de l'exercice :

Distribution et vente de boissons

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et ne comportent aucune modification par rapport à celles adoptées au cours de l'exercice précédent.

Prises de participations au cours de l'exercice :

La société n'a pris aucune participation, au cours de l'exercice, dans le capital d'une autre.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes annuels font ressortir un bénéfice de 46 959 euros, qui serait affecté(e) comme suit en report à Nouveau.

la SASU est soumise à l'impôt sur les sociétés : 5288 €

Rappel des dividendes distribués

Selon l'article 243 bis du C.G.I., je précise qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39-4 du même code.

Fait à Pierrefitte Sur Seine, le 7 Octobre 2021

Le Président.



Rapport de gestion en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020

Monsieur ACIK Ozkan, président associé unique de la société A.E.A dénomination AKCAN DISTRIBUTION immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Bobigny, sous le numéro 877 601 245, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 / 12 / 2020, établi le présent rapport de gestion, conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce.

Activité de la société au cours de l'exercice :

Distribution et vente de boissons

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et ne comportent aucune modification par rapport à celles adoptées au cours de l'exercice précédent.

Prises de participations au cours de l'exercice :

La société n'a pris aucune participation, au cours de l'exercice, dans le capital d'une autre.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes annuels font ressortir un bénéfice de 46 959 euros, qui serait affecté(e) comme suit en report à Nouveau.

la SASU est soumise à l'impôt sur les sociétés : 5288 €

Rappel des dividendes distribués

Selon l'article 243 bis du C.G.I., je précise qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39-4 du même code.

Fait à Pierrefitte Sur Seine, le 7 Octobre 2021

Le Président.

